



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, 26 Juillet 2021

La Poste

INDEMNISATION DU CHÔMAGE ...

pour des milliers de salariés

le parcours du combattant commence !

Ainsi, lors du premier confinement en 2020, des milliers de CDD se sont vus « remerciés » du jour au lendemain ce qui a entraîné une très forte augmentation de demandes d'indemnisation du chômage.

La Poste possède son propre service d'indemnisation du chômage. C'est-à-dire qu'un salarié qui a ouvert des droits au chômage en travaillant à La Poste est indemnisé directement par La Poste. Et c'est un service RH « particulier » qui gère et établit les dossiers des demandeurs.

Pour la CGT, il n'est pas question de remettre en cause le travail effectué par ces agents dans un service qui est en sous-effectif chronique depuis de longues années. La CGT n'a eu de cesse de dénoncer cette situation et faire des propositions pour améliorer les conditions de travail des agents de ce service et par la même occasion permettre d'absorber le flux de dossiers qui ne cesse de croître au vu de la stratégie de La Poste.

La Poste continue de noyer son propre service chômage et de plonger des personnes dans la précarité qui mettent plusieurs semaines, plu-

sieurs mois voire année à pouvoir prétendre à leur droit d'indemnisation chômage.

Les conséquences pour ces milliers de salariés sont désastreuses, parfois dramatiques avec des incidences immédiates comme : avoir des difficultés à se nourrir ou se loger, avoir des pénalités bancaires avec des sommes pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros et parfois même se retrouver interdit bancaire !

La CGT FAPT n'a de cesse d'interpeller le siège sur la situation de ces femmes et ces hommes qui ont travaillé à La Poste et qui sont « abandonnés » une fois leur contrat de travail achevé, ne leur permettant pas de faire valoir leurs droits auxquels elles et ils peuvent prétendre.

La CGT exige que tous les incidents liés aux manquements de traitement des dossiers soient pris en charge par La Poste.

La CGT FAPT appelle tous les salariés qui éprouvent des difficultés pour faire valoir leurs droits au chômage à se rapprocher d'un militants CGT dans leur département.